

MOBILITÉ, PAUVRETÉS : LES VILLES INTERROGÉES

CRÉATION DE NOMADES URBAINS ET APPAUVRISSEMENT

Impact des politiques d'éradication des camps de squatters à Delhi

Véronique Dupont*

Les politiques d'éradication des camps de squatters à Delhi excluent de nombreuses familles des programmes de réinstallation. Cette contribution révèle différents mécanismes d'exclusion, évalue l'ampleur de la population affectée et les conséquences de l'éviction forcée sur ses conditions de vie. Le délogement entraîne un appauvrissement des familles en affectant leur capital physique, financier, humain et social. La répétition des évictions, observée au niveau des sites de squatters et dans les histoires de vie individuelles, contribue à la nomadisation des exclus des réinstallations et à leur maintien dans une trappe de pauvreté. Diverses stratégies de survie émergent des parcours des familles exclues.

Mots clés : Delhi, bidonvilles, éviction forcée, déplacements de population, appauvrissement.

Éléments incontournables du paysage des grandes villes indiennes, les bidonvilles ou *slums* – manifestation de la pauvreté d'habitat et expression la plus visible de la pauvreté urbaine – ont fait depuis une cinquantaine d'année l'objet d'opérations d'éradication accompagnées ou non de programmes de relogement ou de réinstallation sur des trames d'accueil en périphérie. Ces stratégies urbaines sont fréquentes dans les villes des pays en développement et les pouvoirs publics y ont eu recours de longue date. Les recherches se sont intéressées aux divers programmes de réhabilitation et à leurs effets (Durand-Lasserve, 1986 ; Golblum, 1987), ainsi qu'à la question des évictions et de leurs laissés-pour-compte (*Environment and Urbanization*, 1994 ; Durand-Lasserve, 2006),

* Institut de recherche pour le développement, UMR 201 « Développement et sociétés » Université Paris 1 – IRD.

en écho aux rapports alarmants des organisations de défense des droits de l'homme et du droit à l'habitat¹. En Inde, les conséquences des « nettoyages urbains » sur les familles délogées et la perpétuation de l'habitat informel ont également été dénoncées, et leur contexte politico-économique, social et judiciaire analysé² ; cependant des investigations spécifiquement ciblées sur les exclus des programmes de réhabilitation font défaut dans les écrits académiques, en particulier dans le cas de Delhi. Les travaux présentés ici contribuent à ce champ d'étude, en examinant dans quelle mesure et selon quels mécanismes les politiques d'éradication des camps de squatters dans la capitale indienne contribuent à appauvrir des familles déjà vulnérables en les excluant des programmes de réinstallation et en les transformant en « nomades urbains ». Appréhender ce phénomène d'exclusion, en essayant d'apprécier l'ampleur de la population affectée et les conséquences de l'éviction forcée sur ses conditions de vie, apparaît indispensable pour évaluer l'impact social de telles politiques publiques et constitue l'enjeu général de cette recherche³.

En Inde, les études et les politiques ciblant la pauvreté urbaine se sont souvent focalisées sur les populations des *slums* (NIUA, 1989 ; Rishub, 2009), privilégiant implicitement une approche en termes de pauvreté d'habitat, définie, selon le centre des Nations unies sur les établissements humains, par l'absence d'accès à un habitat sûr et salubre, doté d'une tenure foncière sécurisée et d'infrastructures sanitaires de base (UN-Habitat, 1996). Cependant, les *slums* n'hébergent pas tous les citadins pauvres, et tous les habitants des *slums* ne sont pas nécessairement pauvres selon des critères de revenus (Risbud, 2009). Par exemple, l'étude de Baud *et al.* (2009) sur trois grandes métropoles indiennes dont Delhi montre, à partir de la cartographie d'un indice de privations multiples, que les poches de plus forte pauvreté ne sont pas concentrées dans les *slums*.

L'approche de la pauvreté retenue ici en reconnaît les dimensions multiples, sans se limiter à l'insuffisance des seuls revenus et/ou à la pauvreté d'habitat, en se plaçant dans la lignée des conceptions de la pauvreté structurelle définie par les nécessités de base insatisfaites (Salama, Valier, 1995) et par les carences multiples en diverses ressources, pas uniquement matérielles. Nous adopterons un cadre d'analyse en termes de moyens d'existence des ménages, intégrant différents types de « capitaux » – humain, financier, physique et social – dont la pénurie rend plus difficile l'accès à certaines ressources et la satisfaction de

1. Voir les rapports du *Centre on Housing Rights and Evictions* (www.cohre.org), et pour l'Inde ceux du *Indian People's Tribunal on Environment and Human Rights* (www.iptindia.org).

2. Une revue de la littérature sur ce thème dépasserait le cadre de cet article ; nous retiendrons, parmi les études récentes sur Delhi : Baviskar (2003), Bhan (2009), Dupont (2008), Dupont et Ramanathan (2007), Ghertner (2008), Menon-Sen et Bhan (2008).

3. Ce travail s'inscrit dans le projet collectif « Politiques urbaines, territoires et exclusion sociale. Une comparaison Inde-Brésil » financé par l'ANR.

besoins essentiels, et contribue en conséquence à la pauvreté (Moser, 1998 ; Rakodi, Llyod-Jones, 2002 ; Baud *et al.*, 2009).

En s'interrogeant sur la spécificité de la pauvreté urbaine, d'autres auteurs (Wratten, 1995 ; Milbert, 1995) ont mis en avant certains risques propres à l'environnement urbain (congestion de l'habitat combinée à la pollution industrielle et des eaux, habitat dans des zones insalubres et/ou dangereuses) qui touchent souvent les quartiers d'habitat précaire, notamment les occupations illégales de terrains non constructibles. La pauvreté urbaine est ainsi associée à certains types de vulnérabilité. Un autre trait souligné par Wratten (1995, p. 24) concerne la vulnérabilité générée par l'intervention de l'État et de la police : « dans un contexte de contraintes rigides sur l'offre de terrains viabilisés et de logements, les habitants des camps de squatters vivent dans la terreur des évictions officielles dans lesquelles ils peuvent perdre leurs maigres avoirs immobiliers et effets personnels ».

Nous serons également attentifs à la privation de droits, au cœur de la notion d'éviction forcée et de ses effets, et aux risques que ces privations font peser sur les potentialités⁴, en particulier celles des enfants. Nous nous référons à l'approche en termes de droits de l'homme de l'ONU, qui définit l'éviction forcée comme « l'expulsion de tout individu, famille ou communauté chassés de leur foyer, de leur terre ou de leur environnement, contre leur volonté et d'une façon directement ou indirectement attribuable à l'État » (OHCHR-UNOG, 1996, Introduction). Ainsi l'éviction forcée n'est pas un déplacement réductible à une simple mobilité résidentielle. Deux éléments importants de distinction méritent d'être soulignés : « la responsabilité de l'État » ; et « un élément de force ou de coercition », « l'éviction forcée s'accompagn[ant] souvent de la destruction irréparable des habitations des intéressés » (*ibid.*).

La métaphore des « nomades » urbains, adoptée pour désigner les victimes des opérations de rénovation et de nettoyage urbains, « des transitoires dans un état perpétuel de relocalisation » (Davis, 2006, p. 98 ; voir aussi BAVO, 2007), vise l'absence d'habitat fixe caractérisant l'« instabilité résidentielle d'indigence » (Lévy-Vroelant, 1992, p. 37), jusqu'à sa forme extrême d'errance. Si nous évoquons la *création* de nomades *urbains*, c'est pour démarquer ces mobiles pauvres et contraints, non seulement de la figure historique du pasteur nomade, mais aussi de la métaphore du nomade moderne, citadin aisé, hyper mobile et « branché » (Rétaillé, 1998).

Nous ne considérerons pas pour autant les familles expulsées des bidonvilles comme des victimes passives. Elles seront aussi appréhendées comme des acteurs mettant en œuvre des stratégies de survie, voire des stratégies résidentielles

4. Au sens des « *capabilities* » d'Armatya Sen (Drèze, Sen, 1995, pp. 10-11).

(Gautman, 1990), même si la marge de manœuvre est très restreinte et si les choix s'opèrent sous des contraintes particulièrement fortes, dans un contexte social et politique déterminant. Nous revendiquons ainsi « une démarche qui consiste à restituer à l'acteur sa part d'initiative dans l'élaboration de sa propre existence » (Godard, 1990, p. 9 ; voir aussi Turton, 2003a). Notre approche rejoint en Inde celle des *subaltern studies*, qui reconnaît la capacité d'action des « subalternes », y compris dans le contexte d'évictions forcées (Baviskar, 2003).

Une première partie de l'article rappellera le contexte général des politiques urbaines en Inde puis se recentrera sur le cas de Delhi et la période post-1990, correspondant à l'insertion croissante de l'économie nationale dans la mondialisation et, dans la capitale, à des restructurations urbaines et de vastes opérations de « nettoyage » des zones de squatters. La deuxième partie présentera les grandes lignes des programmes en vigueur depuis 1990 pour éradiquer les camps de squatters et réinstaller leurs habitants dans des trames d'accueil, en s'attachant à identifier les différents mécanismes d'exclusion. La troisième partie analysera les effets de l'éviction forcée sur les conditions de vie des ménages, en examinant les diverses dimensions de l'appauvrissement et l'hypothèse de nomadisation.

Plusieurs types de données sont combinés dans cet article : statistiques officielles et d'ONG, résultats d'études publiées et, plus spécialement, données issues de nos propres investigations à Delhi. Ces dernières comprennent : une enquête effectuée en 2007 sur les sites de démolition et leur conversion ; des enquêtes qualitatives auprès de familles délogées exclues des programmes de réinstallation, conduites en 2008 et 2009 dans 27 sites différents illustrant les diverses options de relocalisation dans l'aire métropolitaine⁵ ; et des visites de suivi de terrain en février 2009.

CONTEXTE, GENÈSE ET POIDS DES BIDONVILLES À DELHI

L'attitude des pouvoirs publics face à la pauvreté urbaine

La pauvreté urbaine en Inde est largement perçue comme la conséquence de la pauvreté rurale (Milbert, 1995), avec le spectre de masses de migrants pauvres venant s'entasser dans les bidonvilles des grandes métropoles, pesant sur les infrastructures urbaines, et contribuant à la détérioration des villes (Mukkerji, 2001). Face à cette crainte, les pouvoirs publics se sont efforcés jusqu'au début des années 1980 de décourager les migrations en rendant les métropoles moins attractives ; les implantations industrielles étaient fortement

5. Ces enquêtes ont été réalisées en collaboration avec Usha Ramanathan. Les interviews ont été conduites avec l'assistance de Kanak Tiwari en février, mars et octobre 2008, et avec celle de Dhananjay Tingal en novembre et décembre 2009. Leur méthodologie est détaillée dans Dupont (2009).

contrôlées, les infrastructures et le logement des classes populaires ont été négligés (Milbert, 1995 ; Deshingkar, Farrington, 2009). Parallèlement, l'application de normes exigeantes de construction par les planificateurs a favorisé un modèle d'urbanisme élitiste, à Delhi en particulier, au détriment des besoins en logement de la masse des plus pauvres (Milbert, 1988). Si la nouvelle stratégie urbaine adoptée à la fin des années 1980 vise à promouvoir le développement des infrastructures et à mieux répondre à la demande en logements en s'appuyant sur des réformes de décentralisation, déréglementation et privatisation, les plus pauvres en ont peu bénéficié⁶. Le dixième Plan quinquennal (2002-2007) constate ainsi : « environ 90 % du déficit de logement [urbain] concerne les groupes de revenus les plus faibles » (GOI, 2002, p. 621) ; en outre « il y a peu d'indications que les autorités urbaines – qui sont souvent la seule organisation en charge de la viabilisation des terrains – fournissent aux citadins pauvres la part du foncier qui leur revient » (*ibid.*, p. 624). Selon le recensement de 2001, 23 % de la population des villes de plus de 50 000 habitants vivaient dans des *slums*, cette proportion augmentant dans les plus grandes métropoles. La situation prévalant à Delhi illustre ce contexte général, avec en outre des spécificités propres à l'histoire de la capitale.

Delhi, une capitale marquée par son histoire et aux ambitions de ville globale

Au lendemain de l'Indépendance de l'Inde en 1947, Delhi dut faire face à un afflux massif de réfugiés du Pakistan et à un doublement de sa population de 1941 à 1951 (de 700 000 à 1,4 million), entraînant une urbanisation incontrôlée. La croissance de la ville s'est poursuivie à un rythme particulièrement soutenu pour une métropole de cette taille, avec une contribution majeure des migrations. En 2001 (dernier recensement), l'agglomération urbaine atteint 12,8 millions d'habitants dans ses limites officielles ; mais l'expansion urbaine effective forme une mégapole d'environ 21 millions habitants en 2009.

Dans cette situation de pression démographique et foncière très forte, les politiques d'aménagement urbain et de logement n'ont pas répondu aux besoins d'une très large part de la population. Pourtant, la capitale fut dotée en 1957 d'une autorité urbaine sous tutelle du gouvernement central, la *Delhi Development Authority* (DDA), disposant d'un monopole sur l'acquisition des terrains dans toute la zone urbanisable, et aux missions très étendues : élaboration et mise en œuvre d'un plan d'urbanisme ; lotissement, viabilisation et rétrocession des terrains acquis ; construction de logements et autres projets d'aménagement.

6. Le dernier grand programme urbain lancé par le gouvernement central en 2005, la Mission nationale Jawaharlal Nehru de renouveau urbain (JNNURM en anglais) risque de renforcer les processus d'exclusion, notamment par des démolitions de bidonvilles pour la mise en œuvre de projets d'infrastructure.

Malgré des objectifs initiaux d'équité sociale, à travers l'attribution d'appartements en accession à la propriété pour les groupes à bas revenus et le principe de réserver pour l'installation de ces derniers des zones intégrées dans des quartiers socialement mixtes et à proximité des centres d'emplois, les lenteurs et dérives dans la mise en œuvre des programmes et le non-respect des engagements initiaux ont fortement limité les options de logement à bon marché dans le secteur formel (Dewan Verma, 2002 ; Dupont, Ramanathan, 2007). *In fine*, les classes moyennes inférieures et les classes populaires ont été reléguées vers des formes d'urbanisation informelle, lotissements non autorisés et invasions de terrain pour les migrants les plus démunis.

Ces derniers ont eu recours à des occupations illégales de terrains avec auto-construction d'habitations précaires (appelées *jhuggi-jhompri* à Delhi), plus ou moins consolidées avec le temps, mais restant caractérisées par l'insuffisance des services urbains. Pour les autorités publiques, ces bidonvilles sont des *camps de squatters*, visés par les programmes d'éviction et de relocalisation mis en œuvre à Delhi à partir des années 1960, et de moins en moins tolérés depuis la fin des années 1990, dans une capitale aspirant au statut de ville globale.

Les efforts déployés pour attirer des capitaux étrangers, les grands travaux d'infrastructure, ont un impact sur la restructuration socio-spatiale de Delhi à travers notamment l'application d'une politique vigoureuse d'éradication des bidonvilles. Ce climat se trouve renforcé par la tenue prochaine, en 2010, d'un événement sportif international dans la capitale indienne, les Jeux du Commonwealth. Pour le gouvernement, cet événement représente une occasion importante – voire un prétexte – et une date butoir pour parachever « l'embellissement » de la capitale et la refaçonner afin de répondre aux exigences de son internationalisation, dans un contexte global promouvant des villes « libérées » de leurs *slums* (UN-Habitat, 2003 ; Gilbert, 2007).

La population des camps de squatters : une forte croissance mais un volume actuel incertain

Malgré les programmes de logement et les mesures d'éradication des bidonvilles, la population des camps de squatters à Delhi n'a cessé d'augmenter du début des années 1950 à la fin des années 1990, à l'exception de l'état d'urgence (1975-1977) pendant lequel près de 750 000 personnes ont été déplacées vers des trames d'accueil en périphérie. En 1998, avant l'intensification des démolitions, la population vivant dans les camps de squatters s'élevait à environ 3 millions dans les limites administratives de l'agglomération, représentant alors 27 % de sa population (contre 4,4 % en 1951)⁷, mais occupant seulement moins de 5 %

7. Source : Slum and Jhuggi-Jhompri Department, Municipal Corporation of Delhi. Ce département (désigné infra par « Département des *Slums* ») est chargé de l'exécution des divers programmes concernant les camps de squatters.

des terrains (DUEIIP, 2001). Les camps de squatters, environ 1 100 groupements de taille très variée, allant de quelques dizaines d'habitations à plus de 10 000, se trouvaient alors dans tous les secteurs de la capitale, occupant des terrains essentiellement publics, dont 84 % appartenant à la DDA (DUEIIP, 2001).

Les chiffres publiés ultérieurement par le gouvernement du Territoire de Delhi ou le Département des *Slums*⁸ révèlent une absence d'actualisation des données sur la population des camps de squatters après les campagnes de démolition. D'autres données figurant dans le Plan de développement urbain de Delhi publié en 2007⁹ indiquent une très forte réduction du nombre de camps de squatters et de leur population, de 3 millions en 1997 à 2,1 millions en 2001 (soit 17 % de la population urbaine), attribuée aux démolitions de grande envergure depuis 1999 (IL & FS ECOSMART, 2007). Or, ces chiffres ne sont pas cohérents avec les données du Département des *Slums*, pourtant cité comme source ; ils surestiment l'impact des démolitions et ignorent l'effet de la croissance naturelle et des migrations sur la population des squatters, ainsi que les retours à l'habitat informel des familles délogées (Dupont, 2008). Au total, les défaillances des diverses données officielles sur les camps de squatters conduisent à s'interroger sur le sérieux de l'exercice de planification urbaine et de traitement de la pauvreté d'habitat qu'elles sont supposées renseigner.

PROGRAMMES D'ÉRADICATION DES CAMPS DE SQUATTERS ET DE RÉINSTALLATION DEPUIS 1990

Réhabilitation partielle et relocalisations conditionnelles

En 1990, la municipalité de Delhi systématise sa stratégie vis-à-vis des camps de squatters, en intégrant dans un schéma d'ensemble très détaillé des mesures déjà prévues depuis les années 1960 (Dupont, Ramanathan, 2007 ; Risbud, 2009). On retrouve trois types d'intervention : fourniture de services de base, réhabilitation partielle *in situ*, et éviction avec relocalisation –une politique réitérée dans le plan d'urbanisme à l'horizon 2021 (DDA, 2007, Section 4.2.3)¹⁰. De fait, la réhabilitation *in situ*, préconisée dans les documents de politique nationale, est restée à Delhi une option théorique, appliquée seulement dans quelques opérations pilotes. La relocalisation sur des trames d'accueil lui a été préférée jusqu'à présent, le monopole de la DDA sur l'acquisition des terrains fournissant les moyens de cette stratégie.

8. Voir les documents postés sur le site du Planning Department, Government of National Capital Territory of Delhi : *Delhi Tenth Five Year Plan (2002-07)*, *Economic Survey of Delhi 2007-08*, *Delhi Annual Plan 2007-08* (<http://www.delhiplanning.nic.in>).

9. Document officiel préparé dans le cadre de la JNNURM.

10. Ce plan envisage également une évolution vers des programmes de relogement en appartement, dans le cadre d'un partenariat public-privé avec une participation financière importante des familles éligibles (DDA, 2007).

En principe, la démolition des camps de squatters ne devrait intervenir qu'en cas de réquisition des terrains pour des projets d'intérêt public. Le respect de ce principe est toutefois questionnable, comme l'a montré l'enquête effectuée en 2007 sur un échantillon représentatif de 67 sites démolis (Dupont, 2008).

Les programmes de réinstallation qui accompagnent les démolitions consistent en un transfert des familles sur des parcelles assainies, sans relogement ni aide à la reconstruction, dans des sites périphériques souvent très éloignés des établissements d'origine (figure 2). Or, ces programmes excluent de nombreuses familles, soit du fait de leur conception et des critères restrictifs d'éligibilité, soit en raison des conditions de leur mise en œuvre.

L'attribution d'une parcelle est d'abord soumise à un critère d'éligibilité fonction de la date d'arrivée dans le camp de squatters. La date butoir, initialement fixée à janvier 1990, fut repoussée en 2000 à décembre 1998, mais en introduisant une différenciation dans la taille de la parcelle allouée : 18 m² pour les familles en mesure de prouver une installation antérieure à 1990 sur la base de leur carte de rationnement¹¹, et seulement 12,5 m² pour les familles installées entre 1990 et 1998. Ce critère de date exclut automatiquement un nombre important de familles, et divise la communauté d'un même bidonville en deux groupes distincts aux perspectives d'avenir différentes. Les familles arrivées après la date butoir sont délogées sans aucune compensation ni option alternative.

Chaque famille éligible doit verser une contribution financière pour accéder à une parcelle : 8 000 Roupies au total (dépôt de sécurité, coût de la relocalisation et droit d'occupation pour 10 ans), ce qui représente une somme conséquente pour les habitants des bidonvilles (plus de 5 fois le salaire mensuel minimum légal d'un ouvrier non qualifié en 1995). De telles contraintes financières ont pour effet d'exclure les familles les plus pauvres des programmes de réinstallation, et donc de les appauvrir encore davantage en les rendant sans logis.

Depuis les années 2000, de nombreuses évictions sont déclenchées par des décisions de justice ; or certains jugements récents vont dans le sens d'une intolérance croissante vis-à-vis des camps de squatters, et tendent à remettre en cause l'obligation de l'administration de fournir un site alternatif aux populations expulsées (Dupont, Ramanathan, 2007 ; Ghertner, 2008 ; Bhan, 2009).

Des démolitions de grande ampleur

À défaut de données directes sur les démolitions, le Département des *Slums* a établi une liste des effectifs de ménages réinstallés dans des trames d'accueil depuis 1990, désagrégés par année et par site de démolition. On peut en déduire

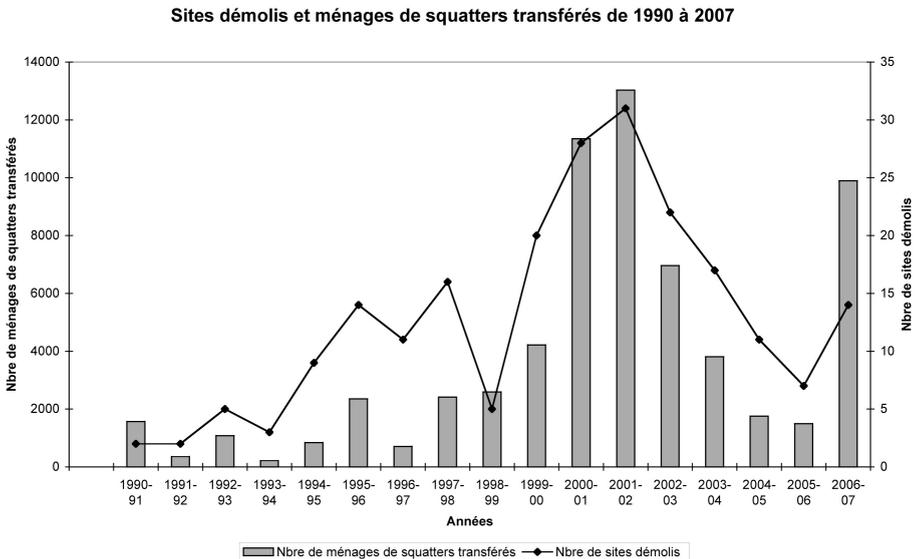
11. Carte permettant l'accès à des boutiques vendant des produits de première nécessité subventionnés par l'État, et qui, de fait, sert de carte d'identité.

une estimation *a minima* du nombre de camps de squatters démolis et de ménages affectés, renseignés par leur localisation dans l'agglomération urbaine et leur lieu de réinstallation. Selon cette liste, 217 sites (ou parties de sites pour les plus gros camps), de taille très variable, ont fait l'objet de démolitions de 1990 à 2007, entraînant le déplacement de 64 859 ménages dans des trames d'accueil, soit environ 11 % de la population totale des camps de squatters en milieu de période.

Derrière ces effectifs de squatters transférés sur des sites viabilisés, il faut lire un nombre total beaucoup plus élevé de personnes déplacées de force. Avec l'application d'une date couperet, la proportion des laissés-pour-compte sera plus élevée dans les opérations de démolition les plus récentes. Lors de l'enquête de 2007 sur les sites démolis, les témoignages recueillis auprès d'informateurs locaux ont mis en évidence des effectifs de ménages délogés en général nettement supérieurs aux effectifs des ménages réinstallés selon la liste officielle.

Les données chronologiques révèlent deux pics dans les démolitions (figure 1). L'intensification des évictions à la fin des années 1990 et au début des années 2000 correspond au lancement d'un ambitieux plan d'embellissement du front de la rivière Yamuna. Le second pic, en 2006-2007, reflète l'accélération des travaux publics et des aménagements pour les Jeux du Commonwealth de 2010.

Figure 1 : Nombre de camps de squatters démolis à Delhi et de ménages transférés dans des lotissements de réinstallation de 1990 à 2007



Sources des données : Slum and Jhuggi-Jhompri Department, Municipal Corporation of Delhi.

La cartographie de ces données (figure 2) montre par ailleurs que les démolitions se sont produites sur l'ensemble de l'aire urbaine. Les plus importantes ont affecté les zones centrales et sud de l'agglomération, ainsi que le voisinage de l'aéroport international, c'est-à-dire les zones où la restructuration de l'espace urbain est la plus ostensible, et où sont concentrés les quartiers de classes aisées. Les démolitions ont également affecté les bidonvilles situés sur les berges de la Yamuna, pour la mise en œuvre du plan de re-développement du front de rivière et la construction du village des athlètes. Ces seules démolitions, provoquées par une décision de justice, auraient entraîné l'éviction forcée de plus de 60 000 ménages selon les estimations d'une ONG. Selon la même source, parmi 27 000 ménages expulsés de cette zone entre février et juin 2004, moins de 20 % auraient été réinstallés¹². Si les ONG, relayées par des organisations internationales de défense des droits de l'homme et du droit à l'habitat¹³, pourraient avoir tendance à noircir le trait pour mieux mobiliser l'opinion publique et essayer d'avoir un impact sur la révision des politiques d'éradication (ce qu'elles n'ont pas réussi à faire à Delhi jusqu'à présent), les estimations citées restent indicatives de l'ampleur des démolitions récentes et de l'exclusion de familles des programmes de réinstallation.

Les mécanismes d'exclusion des programmes de réinstallation

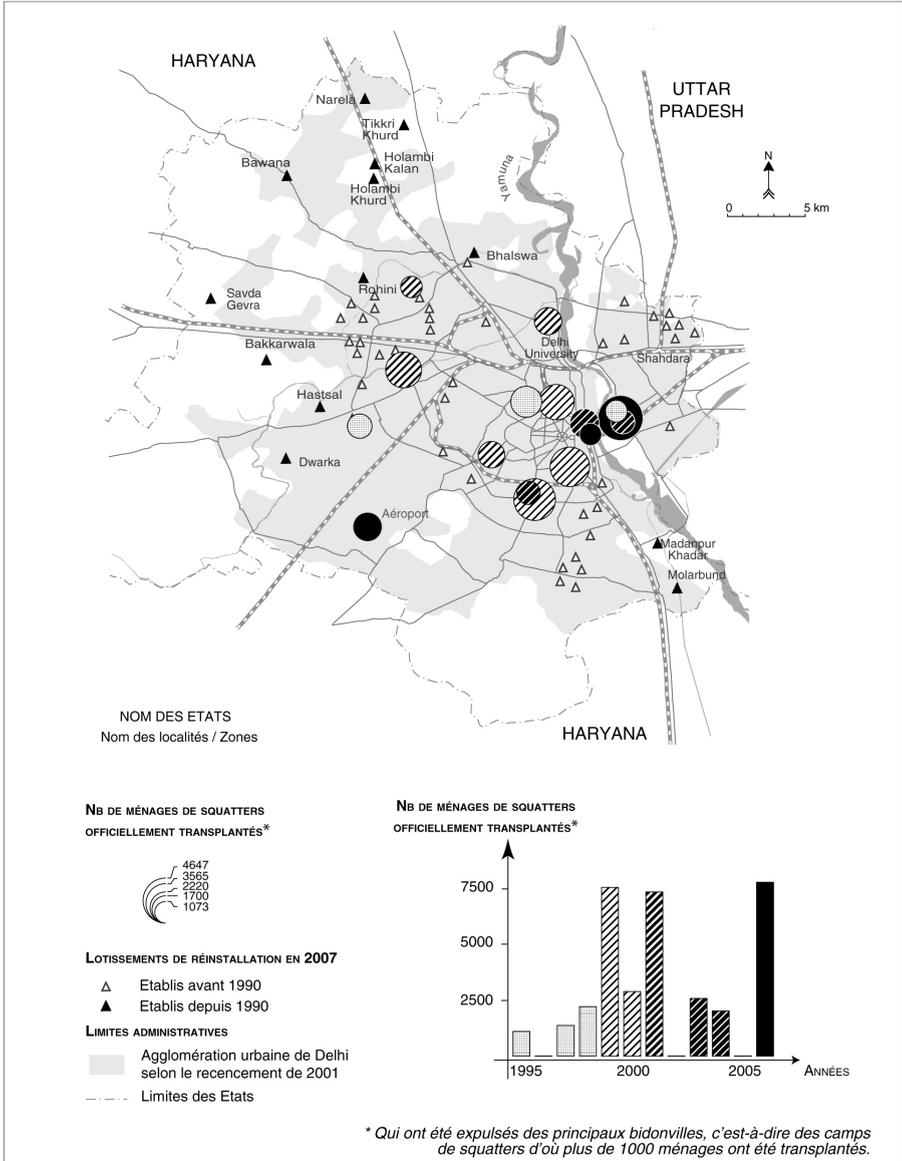
Nous avons déjà évoqué deux mécanismes d'exclusion, tenant à la conception même des programmes de réinstallation : l'application d'une date couperet d'arrivée dans le bidonville comme critère d'éligibilité, et l'apport financier requis des ménages pour accéder à une parcelle. Les interviews réalisées auprès de familles délogées laissées-pour-compte ont révélé d'autres mécanismes d'exclusion tenant aux conditions de l'application des programmes, et ayant pour effet d'écarter des ménages éligibles.

En premier lieu, l'enquête d'identification des ménages éligibles, effectuée par le Département des *Slums* avant la démolition, est loin d'être exempte d'erreurs, ce qui est une source de difficultés ultérieures pour les ménages non enregistrés qui veulent faire valoir leur droit. La perte des documents attestant de la date d'établissement dans le bidonville, en particulier lors d'incendies (un fléau fréquent dans ces conditions d'habitat) ou pendant les opérations de démolition, ou bien la contestation de la validité de ces pièces, sont des motifs d'exclusion également signalés.

12. Hazard Centre, Delhi.

13. Voir l'appel conjoint de l'Organisation mondiale contre la torture et de Habitat International Coalition-Housing and Land Rights Network : OMCT/HIC-HLRN Joint Urgent Action Appeal, « Over 300,000 people to be forcefully evicted from Yamuna Pushta in Delhi: 40,000 homes demolished so far », Case IND-FE050504 (Delhi, Geneva, Cairo, 5 May 2004).

Figure 2 : Principaux bidonvilles (camps de squatters) démolis depuis 1990 et lotissements de réinstallation dans le Territoire de Delhi



Sources des données : Slum and Jhuggi-Jhopri Department, Municipal Corporation of Delhi.
© V. Dupont (IRD), P. Chapelet (SETUP).

D'autres ménages éligibles ont pâti de la distribution mal organisée sur le site du bidonville des attestations de droit à une parcelle : les récipiendaires non servis doivent alors se déplacer au Département des *Slums*. Or, les habitants des bidonvilles rapportent y être mal traités ou renvoyés. Cet accueil hostile, les coûts de déplacements et les journées de travail ainsi perdues finissent souvent par décourager les plaignants de poursuivre leur requête légitime. L'incapacité d'un certain nombre de familles éligibles à faire valoir leur droit traduit leur manque de capital social, en particulier ce que Harriss (2002) identifie comme le « *linking social capital* » entre communautés de statuts sociaux différents, dotées de pouvoirs inégaux. Elle reflète également la faible capacité de mobilisation et d'organisation des habitants des bidonvilles à Delhi.

Les mécanismes d'exclusion de ménages éligibles ne résultent pas simplement de négligences et d'enchaînements de dysfonctionnements ; en amont, on trouve aussi des détournements de parcelles, avec la complicité de fonctionnaires de la municipalité et de la DDA¹⁴.

Les divers témoignages, corroborés par d'autres études (Menon-Sen, Bhan, 2008 ; Bhan, 2009), mettent en évidence des mécanismes d'exclusion où transparaissent les préjugés de classe des fonctionnaires vis-à-vis des « squatters », considérés comme des citoyens non légitimes, des résidents illégaux. Cette perception, partagée par la police et les autorités urbaines, est génératrice de violence (Baviskar, 2003) et affecte les migrants pauvres en général, pas seulement à Delhi (Deshingkar, Farrington, 2009).

ÉVICTION FORCÉE, EFFETS SUR LES FAMILLES ET RÉPONSES

Cette troisième partie examine les effets de l'éviction forcée sur les conditions de vie des laissés-pour-compte, en particulier l'hypothèse d'un appauvrissement et d'une nomadisation à partir des récits de vie collectés. Afin de mieux apprécier le degré et les dimensions spécifiques de l'appauvrissement des ménages exclus, nous les mettrons en perspective avec la condition des ménages bénéficiaires des programmes de réinstallation, en mobilisant les résultats d'études publiées sur ces derniers. Les stratégies de survie des ménages exclus seront synthétisées dans une section finale.

Les diverses dimensions de l'appauvrissement résultant de l'éviction forcée

Le facteur temps est fondamental pour apprécier les effets du délogement sur les conditions de vie des familles déplacées. On peut s'attendre à une détérioration plus marquée des conditions de vie et touchant toutes les familles

14. « Committee to look into "fraudulent" resale of plots », *The Hindu*, 10 août 2007.

dans la phase suivant l'éviction, puis à des trajectoires diversifiées en fonction de la capacité à reconstruire, non seulement une habitation, mais tout un mode de fonctionnement de la vie quotidienne, du travail, de l'éducation des enfants, de la vie sociale. Or, ce que traduit le processus de création de nomades urbains, c'est l'incapacité, pour ces familles dans un état de relocalisation récurrente ou/et de grande incertitude résidentielle, de reconstruire dans la durée et de récupérer du choc de la démolition.

Plusieurs dimensions de l'appauvrissement ont été mises en évidence par les récits de vie recueillis en 2008 et 2009, soit, selon les cas, entre 8 mois et 14 ans après la dernière éviction. Nous les appréhenderons à partir de l'impact sur quatre principaux types de capitaux dont peuvent disposer les ménages et qui commandent leurs moyens d'existence : capital physique (habitation), financier (biens personnels qui constituent aussi une épargne, revenus), humain (éducation, santé) et social (réseaux sociaux, liens de solidarité).

L'éviction forcée et la démolition de l'habitat affectent directement le capital physique des ménages délogés. Ceux-ci subissent la perte de l'investissement réalisé dans la construction d'une habitation améliorée au cours du temps, ou bien dans son achat. Dans certains cas, quelques matériaux de construction ont pu être récupérés. Raser un bidonville, c'est aussi anéantir les investissements qui avaient été réalisés pour améliorer l'environnement local, et auxquels ceux qui sont considérés comme des squatters ont aussi contribué, en nivelant le terrain occupé et le viabilisant *a minima*.

Lorsque les habitants sont mal informés, ou pas suffisamment en avance, de la date effective de la démolition, l'entrée en action des bulldozers entraîne la perte de biens mobiliers et d'effets personnels, ce qui atteint aussi le capital financier des ménages.

Le flou des informations, les promesses des politiciens, peuvent aussi favoriser un déni de réalité jusqu'au dernier moment, un phénomène souvent observé dans les processus de déplacements forcés (Turton, 2003b ; Menon-Sen, Bhan, 2008). En outre, le comportement de la police peut aggraver les pertes : violences exercées sur les habitants qui tentent de récupérer leurs biens dans les décombres, incendie du site ou des effets personnels pour chasser les squatters, etc. (nos interviews ; Menon-Sen, Bhan, 2008 ; Tingal, Kumar Pandey, 2008). La destruction des papiers d'identité, ou la radiation des listes électorales ou des listes de bénéficiaires du système de distribution publique de produits subventionnés (conséquence de la démolition du bidonville), entraîne une perte de droits civiques et des difficultés d'accès à certains emplois ou d'admission à l'école, voire à l'hôpital. De squatters tolérés, ces familles délogées deviennent des citoyens de seconde zone et des citoyens illégitimes.

L'éviction peut faire basculer les familles dans une situation de précarité extrême d'habitat ou de sans-abri qui perdure plusieurs années après la démolition. L'enquête d'une ONG effectuée en 2008 auprès des sans-logis à Delhi a mis en évidence un accroissement important de cette population par rapport à un comptage similaire effectué en 2000 (de 57 765 à 88 410, soit 53 %), attribué en grande partie aux démolitions massives de bidonvilles et à la transformation de l'usage des terrains (Tingal, Kumar Pandey, 2008). Le rapport souligne l'augmentation du nombre de *familles* sans-abri alors qu'auparavant la plupart des sans-abri à Delhi étaient des hommes seuls.

L'éviction entraîne également une perturbation de l'emploi et donc des revenus, y compris la perte de journées de travail dans les jours ou semaines suivant la démolition, pendant lesquels la priorité est de réorganiser la vie du ménage. Pour les salariés non protégés, l'absentéisme au travail pendant cette période peut se solder par la perte de l'emploi. Pour d'autres, qui restent sans domicile fixe, l'absence de preuve de résidence est un obstacle à une embauche régulière ; de nombreuses femmes auparavant employées comme domestiques ont ainsi perdu leur travail.

Les effets de la démolition sur le capital humain, en particulier sur la scolarisation des enfants et sur la santé, sont notables dans l'immédiat, avec en outre des répercussions sur le long terme, car ce sont les potentialités des individus qui sont affectées. La perturbation de la scolarisation des enfants sera minime si l'éviction survient pendant les vacances scolaires et si le ménage reste dans le voisinage du site initial. Mais ces conditions sont rarement réunies : comment continuer à étudier correctement lorsque la famille délogée se retrouve brutalement sans abri sur le trottoir ? lorsque les manuels scolaires sont perdus ? ou lorsque l'école est détruite avec le reste du bidonville ? Si les démolitions ont lieu pendant la période des examens, c'est une année scolaire entière qui est perdue. L'interruption temporaire peut se transformer en abandon définitif, en particulier lorsque la situation financière du ménage se dégrade brutalement et durablement. Les enfants ou adolescents sont alors mis plus tôt au travail, dans le secteur informel, et les filles mobilisées pour les tâches ménagères et la garde des plus petits. Lorsque la situation de sans-abri se pérennise, l'incertitude sur le lieu de vie, la crainte constante d'être chassé par la police, entraînent aussi un retrait de l'école (nos interviews ; Tingal, Kumar Pandey, 2008). L'abandon peut aussi résulter de l'inadéquation des établissements scolaires dans les lieux de relocalisation, lorsque les familles délogées sont reléguées dans les franges rurales de l'agglomération (ce qui est aussi le cas pour les ménages réinstallés sur des trames d'accueil en périphérie), ou au contraire lorsqu'elles sont restées à proximité du site initial, dans la précarité et l'informel, alors que toutes les infrastructures ont été détruites, y compris les écoles. Pour éviter de telles perturbations, certains parents ont renvoyé leurs enfants dans leur famille au

village. Pour les familles qui avaient investi dans l'éducation de leurs enfants afin d'améliorer leur condition socio-économique, l'abandon prématuré des études représente une perte sur les retours escomptés et compromet leur stratégie de promotion intergénérationnelle.

Dans le domaine de la santé, il suffit d'évoquer le choc psychologique et le traumatisme de la démolition, les dommages corporels causés par les violences policières ou les accidents pendant les opérations de démolition, y compris des cas de décès (nos interviews ; Menon-Sen, Bhan, 2008), pour comprendre que l'éviction forcée n'est pas réductible à une simple mobilité intra-urbaine. Les délogés des bidonvilles qui viennent grossir les rangs des sans-abri sont exposés à des risques sanitaires importants ; l'alcoolisme ou la prise de drogues deviennent des problèmes fréquents chez les hommes à la rue, tandis que les femmes et jeunes filles sont sujettes aux abus sexuels. Les exclus des programmes de réinstallation perdent en outre leur accès aux magasins de produits subventionnés (leur carte n'étant plus valable pour l'ancienne adresse), ce qui peut affecter négativement leur ration alimentaire.

Le capital social des familles délogées est aussi fortement affaibli par la dispersion de la communauté initiale. Celle-ci est d'abord divisée entre les éligibles et les non éligibles à une réinstallation. Dans les trames d'accueil, les parcelles sont allouées sans tenir compte de la structuration de la communauté d'origine. Quant aux familles exclues, elles se dispersent et de nombreux contacts sont perdus, ou trop éloignés pour être maintenus. Si certaines familles se sont déplacées en restant en petits groupes, d'autres se plaignent de la dislocation du réseau social antérieur.

Pour d'autres encore, la survie à Delhi passe par l'envoi des membres inactifs au village, pour une période transitoire, le temps de se réinstaller – mais souvent le transitoire se prolonge. C'est un recours observé parmi ceux qui, trop appauvris pour se reloger, deviennent sans abri. Lorsque toute la famille est contrainte de vivre sur le trottoir après la destruction de leur maison, c'est aussi leur vie sociale qui est anéantie : leur statut social est rabaissé, les relations antérieures se distendent, les perspectives de mariage des jeunes gens s'éloignent (nos interviews ; Tingal, Kumar Pandey, 2008). Or la dégradation du lien social, jusqu'à l'anomie dans les cas extrêmes, entraîne l'affaiblissement voire la disparition des filets de sécurité traditionnels que représentent les réseaux d'entraide, dans des situations de vulnérabilité où l'absence de recours possible en cas de coup imprévu risque d'aggraver encore l'appauvrissement.

Au total, on comprend comment, avec la destruction du lieu de vie, diverses dimensions de l'appauvrissement peuvent se combiner, spécialement dans les situations de sans-abri, ou comment l'affaiblissement d'un type de capital peut en affecter un autre dans le futur. Les récits montrent aussi comment, outre la perte du logement et des biens matériels, l'éviction forcée peut entraîner des

effets cumulés de pertes de droits et des privations en chaîne jusqu'à la remise en cause du droit à la ville et du droit à vivre dignement.

Nombre des pertes et coûts consécutifs à l'éviction concernent tous les ménages du bidonville détruit, qu'ils soient exclus ou bénéficiaires d'une réinstallation. Une partie des familles exclues arrive à sortir de la pauvreté d'habitat en accédant au secteur formel du logement. En revanche, les exclus qui, faute de moyens, restent dans l'illégalité en squattant à nouveau des terrains vacants ou les trottoirs s'exposent au risque de nouvelles évictions. Lorsque les démolitions se répètent, ou que leur menace est constante, elles contribuent à leur nomadisation et à un processus de paupérisation : elles compromettent leurs efforts visant à récupérer du choc et à améliorer leur condition, en les maintenant dans une trappe de pauvreté qui ne se limite pas à la pauvreté d'habitat. Or, la répétition des démolitions a pu être observée à deux niveaux au cours de nos différentes enquêtes : des démolitions récurrentes sur le même site lorsque celui-ci n'est pas aménagé et que les familles laissées-pour-compte reviennent squatter le même terrain, jusqu'à leur expulsion définitive lorsque des travaux sont entrepris ; et des démolitions répétées dans l'histoire de vie d'une même personne.

L'ampleur des démolitions à Delhi et le slogan d'une capitale sans bidonville, contribuent en outre à créer un climat général d'incertitude quant à l'avenir qui décourage les habitants des bidonvilles d'investir dans leur habitat, ce qui à terme crée des camps de squatters de plus en plus précaires.

Mobilité forcée et condition des familles ayant accédé à une parcelle

Une première différenciation dans les mobilités forcées s'impose entre les familles qui ont pu accéder à une parcelle et celles qui ont été exclues. Cependant, tous les ménages éligibles ne sont pas immédiatement réinstallés après l'éviction ; pour certains les délais d'attente avant l'attribution effective se prolongent plusieurs mois, voire plus d'un an, même après avoir payé les sommes requises.

Le processus de réinstallation entraîne aussi des coûts très importants pour les familles, comme l'ont montré plusieurs études conduites dans les lotissements d'accueil (Menon-Sen, Bhan, 2008 ; Dhar, 2004 ; Khosla, Jha, 2005). On peut ainsi lister : les sommes à payer à la municipalité pour accéder à une parcelle ; le coût de construction d'une nouvelle habitation ; la perte de revenus lorsque le déménagement dans des lotissements très éloignés du site initial, dans les franges rurales, ne permet pas de conserver l'emploi initial ou d'en trouver d'équivalent ; les dépenses supplémentaires de transport domicile-travail et l'augmentation des temps de transport du fait de l'éloignement. Le coût total des programmes de réinstallation est souvent sous-estimé par les planificateurs car de nombreux coûts indirects supportés par les familles ne sont pas pris en compte dans leurs analyses. Il faut en outre ajouter la mauvaise qualité des infrastructures

urbaines et des services sociaux dans les nouveaux sites au moment du transfert. D'une manière générale, et en contradiction avec les principes énoncés dans les documents de politiques, des équipements adéquats ne précèdent pas la réinstallation des familles et tardent, jusqu'à plusieurs années, à être mis en place.

L'appauvrissement se produit donc par l'éloignement des ressources urbaines et par défaut d'accès aux services urbains et équipements sociaux sur place. Les familles les moins bien dotées, qui n'ont pas les capacités nécessaires pour s'ajuster à ces nouvelles contraintes, finissent par revendre leur droit à une parcelle pour réaliser un bénéfice monétaire immédiat, d'autant que les offres d'agents immobiliers et spéculateurs sans scrupule sont nombreuses. De telles transactions sont illégales, mais fréquentes. Elles s'accompagnent d'un retour à la précarité foncière et d'habitat dans des zones plus proches des sources d'emploi. Pour sécuriser les revenus, un squat plus central est préféré à la sécurité foncière en périphérie lointaine. Certaines familles optent pour un arrangement intermédiaire : pour réduire les temps et coûts de transport, l'actif principal retourne dans son foyer une fois par semaine ou moins, et s'accommode d'arrangements précaires, parfois sans abri, pour dormir près de son lieu de travail (nos interviews ; Menon-Sen, Bhan, 2008 ; Tingal, Kumar Pandey, 2008).

Ainsi, l'attribution d'une parcelle ne met pas systématiquement fin à l'instabilité résidentielle, et les trajectoires des ménages éligibles à une réinstallation et des exclus peuvent se rejoindre.

Stratégies de survie des familles exclues

En considérant les familles exclues des programmes de réinstallation comme des protagonistes de leur parcours post-éviction –même s'ils sont fortement contraints (Turton, 2003a ; 2003b)–, nous proposons ici une typologie des parcours résidentiels en croisant le type d'habitat avec la localisation dans la région de Delhi. S'y ajoutent ceux qui sont retournés dans leur région d'origine et échappent à l'observation.

On trouve d'abord, dans la plus grande des pauvretés d'habitat, les sans-abri qui n'ont au mieux que quelques bâches en plastique pour se protéger des pluies pendant la mousson et du froid en hiver, des hommes seuls mais aussi des familles, regroupées avec d'autres ou isolées, vivant sur les trottoirs, sous les ponts, dans les espaces publics... S'apparentent à cette catégorie les campements de familles près du site de l'ancien bidonville, sans reconstruction, dans un état d'extrême précarité, en raison des démolitions répétées par la police.

La catégorie suivante comprend les familles qui ont reconstruit une cabane plus ou moins consolidée, ou ont loué ou repris une cabane dans un bidonville existant, dans les deux cas toujours dans l'illégalité, sans aucun droit d'occupation

du terrain, donc avec la menace d'une nouvelle éviction. Cet auto-relogement a lieu soit près du site initial, soit près d'un lotissement de réinstallation après avoir suivi les familles transférées sur leur nouveau site.

Une autre partie des ménages exclus des programmes de réinstallation s'oriente vers un logement en location dans un immeuble en dur, soit dans le voisinage du bidonville démolí, soit dans le voisinage d'un lotissement de réinstallation ou dans le lotissement même. Cette troisième catégorie de ménages accède ainsi à un statut d'occupation plus régulier, avec en général un meilleur confort et un meilleur accès aux infrastructures de base, mais avec des dépenses accrues en logement. Les parcours résidentiels ne sont cependant pas linéaires ; les difficultés à payer un loyer régulier ou les abus des propriétaires peuvent renvoyer certaines familles à l'informel, voire à la rue.

La dernière catégorie identifiée correspond à l'achat à crédit d'un terrain dans des sites très éloignés, à l'extérieur du Territoire de Delhi, suivi de la construction d'une hutte ou d'une maison en dur, selon les capacités financières.

Plusieurs logiques résidentielles se dessinent. Une première donne la priorité au maintien sur ou dans le voisinage du site initial, pour préserver l'accès à l'emploi et aux ressources du quartier. Le prix à payer peut être très lourd : sacrifice de tout logement, et parfois d'une vie de famille. Ou, au contraire, des dépenses en logement importantes pour accéder à une location, avec en sus des dépenses d'électricité et d'eau – ce qui n'était pas le cas lorsque le ménage était en situation de squatters, avec un accès à des bornes d'eau publiques et des branchements électriques illégaux.

Un deuxième parcours résidentiel semble suivre une logique de réseau social ou une simple dynamique de groupe pour des familles en situation de détresse, qui suivent le mouvement des voisins ou apparentés transférés dans un lotissement d'accueil.

Une troisième logique donne la priorité à la sécurité foncière, en s'engageant dans un investissement foncier dont la contrepartie est l'éloignement des lieux de travail, et un très fort endettement. En effet, les offres de crédit alléchantes des agents immobiliers qui viennent racoler des acheteurs sur les sites de démolition cachent souvent d'autres coûts, et des pénalités aux taux d'intérêt prohibitifs en cas de retard dans le paiement des mensualités.

On voit par ailleurs comment, dans les deux premières catégories de la typologie d'habitat, des familles ou des individus sont maintenus dans une double précarité : absence ou précarité physique de l'habitat, et absence de droit d'occupation. Ils sont en situation de squatters, donc toujours menacés d'un nouveau déplacement forcé – ce sont des « nomades urbains ».

CONCLUSION

La destruction des camps de squatters sans réhabilitation adéquate entraîne de nouvelles occupations illégales de terrain ou l'extension ou la densification des bidonvilles existants. Ce processus en chaîne est courant à Delhi (comme ailleurs), le développement planifié et les opérations de « nettoyage » ou d'embellissement de la capitale repoussant plus loin les occupations illégales sans apporter de solution durable à l'habitat des plus pauvres. Les politiques d'éradication des *slums*, loin de constituer une politique d'éradication de la pauvreté urbaine, se limitent à une politique d'éradication des symptômes de la pauvreté d'habitat dans les espaces urbains les plus en vue. En effet, ces politiques entraînent l'appauvrissement de nombreux exclus des programmes de réinstallation. Si certaines familles ont pu sortir de l'insécurité foncière et améliorer leurs conditions d'habitat, d'autres sont maintenues dans une trappe de pauvreté et dans la situation de nomades urbains. La population accrue des sans-abri, ou les perturbations de la scolarisation compromettant les potentialités des jeunes – pour ne souligner que deux effets alarmants parmi les diverses dimensions de l'appauvrissement qui se cumulent souvent – suffisent à questionner les fondements et les conditions d'application de telles politiques publiques.

BIBLIOGRAPHIE

- Baviskar A., 2003, « Between Violence and Desire: Space, Power, and Identity in the Making of Metropolitan Delhi », *International Social Science Journal*, 55 (175), pp. 89-98.
- BAVO, 2007, « Democracy and the Neoliberal City: the Dutch Case » in BAVO (dir.), *Urban Politics Now: Re-imagining Democracy in the Neoliberal City*, Rotterdam, Nai Publisher.
- Bhan G., 2009, « This is no Longer the City I once Knew, Evictions, the Urban Poor and the Right to the City in Millennial Delhi », *Environment and Urbanization*, 21(1), pp. 127-142.
- Baud I., Pfeffer K., Sridharan N., Nainan N., 2009, « Matching Deprivation Mapping to Urban Governance in Three Indian Mega-Cities », *Habitat International*, 33 (4), pp. 365-377.
- Davis M., 2006, *Planet of Slums*, New York, Verso.
- DDA, 2007, *Master Plan for Delhi 2021*, Delhi Development Authority [As Notified on 7th February, 2007. Vide S.O. No 141 published in Gazette of India Extraordinary [Part II – Section 3 - Sub-Section (ii)].
- Deshingkar P., Farrington J. (dir.), 2009, *Circular Migration and Multilocational Livelihood Strategies in Rural India*, Delhi, Oxford University Press.
- Dewan Verma G., 2002, *Slumming India. A Chronicle of Slums and their Saviours*, Delhi, Penguin Books India.
- Dhar V. K. et alii, 2004, *Evaluation of Plan Schemes: Relocation of JJ Squatters*, New Delhi, National Institute of Urban Affairs.
- Drèze J., Sen A., 1995, *India. Economic Development and Social Opportunity*, Delhi, Oxford University Press.
- DUEIP, 2001, *Status Report for Delhi 21*, Delhi Urban Environment and Infrastructure Improvement Project, New Delhi, Government of India & Government of NCT of Delhi.

- Dupont V., 2008, « Slum Demolition in Delhi since the 1990s: An Appraisal », *Economic and Political Weekly*, 43 (28), pp. 79-87.
- Dupont V., 2009, « Enquêtes auprès de nouveaux nomades urbains : les victimes de la politique d'éradication des bidonvilles à Delhi (Inde) », Communication au 26^e Congrès international de la population, Marrakech, 27 septembre-2 octobre, UIESP.
- Dupont V., Ramanathan U., 2007, « Du traitement des slums à Delhi. Politiques de « nettoyage » et d'embellissement » in Dupont V., Heuzé D.G. (dir.), *La ville en Asie du Sud : Analyse et mise en perspective* (Purushartha No. 26), Paris, EHESS, pp. 91-131.
- Durand-Lasserve A., 1986, *L'exclusion des pauvres dans les villes du Tiers Monde*, Paris, L'Harmattan.
- Durand-Lasserve A., 2006, « Market-Driven Evictions and Displacements: Implications for the Perpetuation of Informal Settlements in Developing Cities » in Huchzermeyer M., Karam A. (dir.), *Informal Settlements. A Perpetual Challenge?*, Cape Town, University of Cape Town Press, pp. 207-227.
- Environment and Urbanization, 1994, *Evictions: Enough Violence; We Want Justice*, 6 (1).
- Gautman A., 1990, « Stratégies résidentielles, stratégies de recherche » in *Stratégies résidentielles*, Séminaire organisé par Bonvalet C., Fribourg A. M. (Paris, 1988), Paris, INED, Plan Construction et Architecte, MELTM, pp. 24-34.
- Ghertner Asher D., 2008, « Analysis of New Legal Discourses behind Delhi's Slum Demolitions », *Economic and Political Weekly*, 43(20), pp. 57-66.
- Gilbert A., 2007, « The Return of the Slum: Does Language Matter? », *International Journal of Urban and Regional Research*, 31 (4), pp. 697-713.
- Godard F., 1990, « Sur le concept de stratégie » in *Stratégies résidentielles*, Séminaire organisé par Bonvalet C., Fribourg A. M. (Paris, 1988), Paris, INED, Plan Construction et Architecte, MELTM, p. 9-22.
- GOI, 2002, *Tenth Five Year Plan (2002-07)*, Delhi, Government of India, Planning Commission.
- Goldblum C., 1987, *Métropoles de l'Asie du Sud-Est. Stratégies urbaines et politiques du logement*, Paris, L'Harmattan.
- Harriss J., 2002, *Depoliticizing Development: The World Bank and Social Capital*, London, Anthem Press.
- IL & FS Ecosmart, 2007, *City Development Plan – Delhi*, submitted under JNNURM to the Dept. of Urban Development, Government of Delhi.
- Khosla R., Jha G., 2005, *Economics of Resettling Low-Income Settlements (Slums) in Urban Areas : a Case for On-Site Upgrading*, Delhi, Centre for Urban and Regional Excellence, South Asia Network of Economic Research Institute.
- Lévy-Vroelant C., 1992, « Contribution à l'étude de la mobilité résidentielle : l'exemple de Versailles au XIX^e siècle » in Lelièvre E., Lévy-Vroelant C. (dir.), *La ville en mouvement : habitat & habitants*, Paris, L'Harmattan, pp. 31-40.
- Menon-Sen K., Gautam B., 2008, *Swept off the Map, Surviving Eviction and Resettlement in Delhi*, Delhi, Yodapress.
- Milbert I., 1988, « Politiques publiques et logement du plus grand nombre en Inde », *Revue Tiers Monde*, 29 (116), pp. 1183-1194.
- Milbert I., 1995, « La persistance de la pauvreté urbaine en Inde », *Revue Tiers Monde*, 36 (142), pp. 325-339.
- Moser C., 1998, « The Asset Vulnerability Framework: Reassessing Urban Poverty Reduction Strategies », *World Development*, 26 (1), pp. 1-19.
- Mukherji S., 2001, « Low Quality Migration in India: the Phenomenon of Distress Migration and Acute Urban Decay », Communication au 24^e Congrès International de la Population, Salvador, Brazil, UIESP.

- NIUA, 1989, *Profile of the Urban Poor: an Investigation into their Demographic, Economic and Shelter Characteristics*, Delhi, National Institute of Urban Affairs, Research Study Series n° 40.
- OHCHR-UNOG, 1996, *Forced Evictions and Human Rights*, Office of the High Commission for Human Rights, Fact Sheet n° 25, Genève, ONU.
- Rakodi C., Llyod-Jones T. (dir.), 2002. *Urban Livelihoods – a People-Centered Approach to Reducing Poverty*, London, Earthscan.
- Retailé D., 1998, « Concepts du nomadisme et nomadisation des concepts » in Knafou R. (dir.), *La planète « nomade ». Les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Paris, Belin, pp. 37-58.
- Risbub N., 2009, « The Poor and Morphology of Cities » in *Urban Poverty Report, 2009*, Ministry of Housing and Urban Poverty Alleviation and UNDP, New Delhi, Oxford University Press, pp. 177-198.
- Salama P., Valier J., 1995, « Mesures des pauvretés et de l'appauvrissement », *Revue Tiers Monde*, 36 (142), pp. 257-278.
- Tingal D., Kumar Pandey V., 2008, *The Known Unknown: A Study of the Homeless People in Delhi*, New Delhi, Indo Global Social Service Society.
- Turton D., 2003a, *Conceptualizing Forced Migration*, Oxford, Refugee Studies Centre Working Paper n° 12.
- Turton D., 2003b, *Refugees and 'Other Forced Migrants'*, Oxford, Refugee Studies Centre Working Paper n° 13.
- UN-Habitat, 1996, *An Urbanizing World*, Oxford, Oxford University Press.
- UN-Habitat, 2003, *The Challenge of Slums, Global Report on Human Settlements*, London, Earthscan Publications.
- Wratten E., 1995, « Conceptualizing Urban Poverty », *Environment and Urbanization*, 7 (1), pp. 11-38.